



## Commande publique

### Décision n° 2024-360

**Objet :** Marché public n° 24TB11 relatif aux travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux – lot n° 14 : CVC/PLOMBERIE

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 3 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4092761), publié sur E-marchespublics et Le Parisien,

Vu l'avis rectificatif transmis pour diffusion le 24 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4102107), publié sur E-marchespublics et Le Parisien,

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse de l'offre,

Considérant que l'offre de la société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DÉCIDE de signer le lot n° 14 : CVC/PLOMBERIE du marché public de travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux avec la société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT dont le siège est situé au 59 avenue Gaston Roussel 93230 ROMAINVILLE, pour un montant total de 420 303,00 € HT.

PRÉCISE que le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de sa date de notification,

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 5 décembre 2024



  
Philippe LAURENT